



Bac pro Services



VENTE

Le diplôme

Le candidat est présenté à l'examen d'état Bac pro Services à l'issue de la formation.

Il reçoit, en outre, un certificat professionnel de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil.

Les objectifs de la formation

Préparer de futurs employés à offrir des prestations au public avec un esprit de service client. Cette formation développe pour cela des compétences relationnelles et commerciales.

Perspectives professionnelles

- Conseiller de clientèle
- Télé-conseiller
- Collaborateur du Service consommateurs

Secteurs d'activité

Le titulaire du diplôme pourra exercer ses compétences dans de grandes entreprises intégrant un service dédié aux « relations clientèle » ou des petites ou moyennes entreprises voulant privilégier cette fonction. Il pourra également intégrer toutes collectivités et administrations publiques.

Nos partenaires

- EDF
- Whirlpool
- Mairies
- Ford

Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 3 ans (2100 heures), sur le mode de l'alternance école-entreprise :

- 1 semaine à l'ITEVEC
- 1 semaine en entreprise

Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Conclure un contrat d'alternance avec un employeur agréé ou habilité

Modalités d'inscription

Après étude du dossier, et entretien de motivation. Recrutement à partir de mars pour une rentrée début septembre.

Pré-requis

- Accès en seconde de Bac pro :
Sortie de 3^{ème}
- Accès en première de Bac pro :
 - niveau seconde sur dossier
 - CAP Vente
 - BEP Tertiaire

Contact

Karine BRIET
Tél : 01 39 04 27 76
itevec@versailles.cci.fr

ITEVEC

26 ter, rue d'Hennemont
78100 Saint-Germain-en-Laye
01 39 04 27 78
www.itevec.com

Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

Sous réserve de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, l'apprenti

perçoit un salaire dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC variable de 25% à 78%.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

(source dictionnaire permanent social 2008)



Programme de la formation

Enseignement général :

- Français
- Mathématiques
- Anglais
- Espagnol
- Histoire/Géographie
- Education civique
- Education artistique
- Economie et droit
- Prévention, santé et environnement
- EPS

Enseignement professionnel :

Il s'organise autour de 3 axes (accueil/conseil/assistance)

- Mercatique
- Techniques relationnelles
- Commercialisation du service
- Organisation et gestion de l'activité
- Informatique
- Contribution au montage ou à la mise en œuvre d'un projet
- Comptabilité – gestion
- Entrepreneuriat : Initiation à la création ou à la reprise d'une entreprise

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- Accueil physique ou téléphonique
- Recueil et transmission d'informations
- Prise de rendez-vous et tenue d'un agenda
- Elaboration d'une offre commerciale
- Vente de services
- Conseil, assistance à la clientèle
- Traitement de réclamations
- Suivi de la clientèle
- Gestion administrative et commerciale

Poursuite d'études envisageable

- BTS Management des unités commerciales
- BTS Négociation et relation client

Tout sur les écoles
du groupe CCIV

www.ecoles.versailles.cci.fr